



# TROPHEE MOUDURIER

## Circuit de l'Auxois sud les 17 et 18 mai 2025

Le **Benelli Club de France** organise un roulage au Circuit de l'Auxois sud les 17 et 18 Mai 2025.

Ce roulage est un rassemblement amical d'amateurs de motos classiques de toutes marques et de tous horizons jusqu'à 2004, excluant toute notion de compétition ou de chronométrage.

Les participants seront répartis en 5 séries de 12 motos :  
3 séries consacrées aux motos classiques d'avant 1985, dont une pour les débutants.  
1 série pour les post classiques jusqu'en 2004,  
1 série pour les Side cars. ( sorties avant et arrière )

Afin de valider votre inscription, merci de retourner les documents suivants :

- Le bulletin d'inscription
- La décharge de responsabilité
- Une photocopie de votre permis de conduire ou CASM
- Un chèque à l'ordre de Benelli Club de France ou un avis de virement.
- Une photo de la (les) moto (s)

Chaque participant aura la possibilité d'inscrire une seconde moto sur le bulletin d'engagement à condition que la moto puisse rouler dans la même série que la première.

L'assurance pilote est comprise dans le tarif, cependant chaque pilote est libre de prendre une assurance RC complémentaire.

Un trophée sera attribué par un jury à la plus belle moto inscrite au roulage lors d'un apéritif offert par l'organisation le samedi soir.

Tout le staff du Benelli Club de France a très hâte de vous retrouver !

Arrivederci et à bientôt !!!





# TROPHEE MOUDURIER

CIRCUIT DE l'Auxois Sud – 17 et 18 mai 2025

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

Un engagement par pilote, à retourner, accompagné de la décharge roulage et de votre règlement à l'ordre de Benelli Club de France à : Mickael Latour – 120 route de Bigorn – Keramenez – 29470 Plougastel Daoulas

**PILOTE :**

Nom, prénom : ..... Date de naissance : .....

Passager side car :

Adresse complète : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél : ..... Email : (écrire lisiblement).....

Personne à contacter : .....

Je déclare mon véhicule équipé d'un silencieux ne dépassant pas la limite autorisée à **98 DB**)

**Roulages :** 12 pilotes par roulages - 12 sides par roulage.

Temps de roulage prévu : 5 sessions de 20 et 15 mn par catégorie par jour.

1<sup>ère</sup> moto : ..... Cylindrée : ..... Année : .....

2<sup>ème</sup> moto : ..... Cylindrée : ..... Année : .....

Pratique de la piste : Jamais - Occasionnelle - Fréquente

Je joins mon règlement de **190** euros par :  chèque  par virement

L'Assurance « responsabilité civile » est incluse pour chaque participant.

RIB pour les virements :

BENELLI CLUB DE FRANCE

IBAN FR76 1690 6100 2387 0399 4555 824

Une ristourne de 10 euros est accordée aux membres du BCF à jour de leur cotisation.

**Les vérifications de sécurité ainsi que la conformité de la machine restent sous la responsabilité du pilote, un contrôle technique aura lieu avant les roulages.**

Toute demande non remplie correctement et lisiblement et non accompagnée du règlement, ne sera pas prise en compte.

**Demande à retourner accompagnée des droits d'engagement, au plus tard le 30/04/25**

En cas d'absence imprévue et justifiée, prévenir le club organisateur 48h00 avant le roulage

Lu et approuvé

Signature

## DECHARGE ROULAGE TROPHEE MOUDURIER SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025

Je soussigné  
Date de Naissance  
Adresse  
Ville Code postal

Déclare renoncer à tout recours tant à l'encontre du BENELLI CLUB DE FRANCE , que de ses partenaires ou autres personnes rattachées en cas d'accident, pouvant survenir de mon fait et/ou de mes accompagnateurs durant ce weekend sur le circuit Auxois Sud, à ma personne ainsi qu'aux dégradations pouvant survenir sur la piste, ses abords (rails de sécurité) et des stands survenant au cours des séances de roulage et évolutions que j'effectue.

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article **L.321-4 du Code du Sport** rappelées ci-après en matière d'assurance individuelle accident et de l'intérêt à souscrire ce type de garantie et également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires notamment en matière de responsabilité civile pour tout dommage causé aux tiers. **Article L321-4 du Code du Sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la piste et m'engage à en respecter toutes les prescriptions ainsi que des conditions de participation à la journée et je m'engage également à respecter les indications de sécurité fournies par l'organisateur (sortie des stands, les officiels et les drapeaux).  
Je décharge l'organisateur de toutes responsabilités quant aux accidents pouvant survenir de mon fait et/ou de mes accompagnateurs durant ces journées, à ma personne ainsi qu'aux dégradations pouvant survenir sur la piste, ses abords (rails de sécurité) et des stands. Le BCF décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés ou à tout élément exposé, dans le cadre du « Trophée Moudurier ».  
Sur le paddock les chiens sont obligatoirement tenus en laisse.

Le port du casque, de la combinaison intégrale ou deux pièces zippées, de la dorsale, de gants et de bottes en bon état est obligatoire tant sur la piste que sur les dégagements et aires de stationnement.

Un contrôle technique sera effectué avant le début des roulages :

Le freinage des bouchons de vidange et remplissage d'huile est préconisé, les rétroviseurs doivent être enlevés et tout ce qui est en verre doit être scotché, état général, freins et pneumatiques, béquilles enlevées ou fixées. Les butées de direction doivent être présentes et un bac de récupération d'huile est souhaité.

Les motos présentant des fuites d'huile ne seront pas autorisées à prendre la piste.

**Rappel** : La limite de bruit autorisé par machine est de **98 db**. L'organisateur pourra à tout moment refuser l'accès à la piste d'un pilote ne respectant pas cette règle.

Les pilotes sont tenus de porter un casque intégral. Pour garantir une protection optimale en cas de chute, l'ensemble de l'équipement du pilote (gants, pantalons et blousons attachés ou combinaison, bottes ou chaussures montantes et protection dorsale) est obligatoire.

Les roulages pourront être interrompus à tout moment par un responsable du BENELLI CLUB DE FRANCE ou du circuit de l'Auxois Sud selon les événements qui surviennent.

Sur le paddock il est demandé à chaque pilote de disposer sous chaque moto un tapis ou bâche étanche.

Je reconnais avoir été informé que les wheelings, dérapages et burn-out sont interdits sur le circuit ainsi que dans l'enceinte et annexes de ce dernier. L'utilisation dans le paddock de tout deux roues non homologué est interdit.

Je déclare céder tous droits d'image en tant qu'utilisateur du circuit.

J'autorise le BENELLI CLUB DE FRANCE à utiliser tout cliché photographique et film pris lors de cette journée et m'engage à n'effectuer aucun recours à l'encontre du Benelli Club de France pour leur utilisation à des fins publicitaires et promotionnelles.

Je m'engage à respecter les règles sportives et notamment les règles relatives à l'environnement.

L'association BENELLI CLUB DE FRANCE est assurée par contrat responsabilité civile pour la manifestation, chaque participant aura le choix de souscrire ou non à une assurance complémentaire par exemple chez notre partenaire : .....

Dans le cas où par une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les participants seront remboursés intégralement de leur engagement.

**Je reconnais avoir été informé que tout non-respect de l'une ou plusieurs de ces clauses, provenant de mon fait et ou de mes accompagnateurs, à l'intérieur de l'enceinte du circuit ou à ses abords peut me faire exclure avec l'ensemble de mes accompagnateurs, sans aucun dédommagement, du roulage et de l'enceinte du circuit.**

**Inscriptions** : Une demande d'inscription dûment complétée et accompagnée du droit d'engagement devra être adressée par courrier ou mail au Benelli Club de France.

Il vous sera alors adressé un accusé de réception.

Les confirmations d'engagement vous seront communiquées au plus tard, 60 jours avant l'évènement.

Compte tenu du nombre limité de places, il se peut que votre demande ne puisse être acceptée, en ce cas l'Organisation n'aura pas à justifier son choix, le droit d'engagement vous sera alors remboursé.

Seules les demandes d'annulation dûment justifiées seront étudiées par l'organisation.

Fait le..... A.....

Signature

Faire précéder la mention de "Lu et approuvé"

